

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 AVRIL 2008

PROCES VERBAL

L'an deux mille huit, le Quinze Avril à dix neuf heures 15 minutes, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est rassemblé en session ordinaire à l'Hôtel Communautaire – 9 Rue du Maréchal Juin – THOUROTTE - sous la présidence de Monsieur Patrice CARVALHO, Président.

ETAIENT PRESENTS :

MM. CARVALHO, LETOFFE, BEURDELEY, RAJAONARIVELO, GUILBAU, PRUVOT, Mme GENERMONT, M. PATRON, Mmes ROSANT, DRELA, MM. VAST, MERSEMAN, MACHURA, M. HENON (représentant M. BONNARD), MM. GUENAFF, LE BIGOT, TASSIN, CHRETIEN, VERSTRAETE, PASTOT, SPINELLI, HARRISSART, FLAMANT, SIMEAU, Mme HILD, M. DUCROQUET (représentant M. ALLARD), MM. BEHAEGEL, DENIS, DAMIEN, PAUTET, LAMARRE, M. LAMBERT (représentant M. ORRIERE), M. COPPIN, Mme LEBELLE, Mme LISOWSKI (représentant Mme BALITOUT), Mme KONATE, M. CARDON, Mme VERMERSCH, MM. IODICE, PILORGE, Mme GRANDJEAN, MM. CESCHINI, JESPIERRE, Mme BOYENVAL, MM. VENDITTI, SERVAIS, GILLE.

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

M LEFEVRE Stéphane, Directeur Général. Madame ALMY Laurence, Rédacteur.

Le procès-verbal de la séance du 18 Février 2008 est adopté à l'unanimité.

La séance a été ouverte à 19 heures 15 minutes sous la présidence de Monsieur CARVALHO.

Monsieur JESPIERRE, le plus âgé des membres du Conseil Communautaire, a pris ensuite la présidence.

Le Conseil Communautaire a désigné, en qualité de secrétaire de séance, Madame KONATE Catherine, la plus jeune des membres du Conseil Communautaire.

➤ Election du Président

Le Président, après avoir donné lecture des articles L 5211-1 - L 5211-2 - L 5211-9 - L 5211-10 - L 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le Conseil Communautaire à procéder à l'élection d'un Président, conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Patrice CARVALHO est candidat.

Chaque délégué a remis, fermé, dans l'urne, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

➔ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	47
➔ A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral	5
➔ RESTE pour le nombre des suffrages exprimés	42
➔ Majorité absolue	21

A obtenu :

Monsieur CARVALHO **QUARANTE DEUX VOIX** **42**

Monsieur CARVALHO, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

Après que le Conseil Communautaire ait fixé à sept le nombre de Vice-Présidents, il a été procédé, ensuite, dans les mêmes formes et sous la présidence de Monsieur CARVALHO, élu Président, à l'élection des 7 vice-présidents et de 16 membres du bureau.

➤ Election du 1er Vice-Président

Monsieur Jean-Guy LETOFFE est candidat.

A l'issue du premier tour de scrutin, le dépouillement a donné les résultats suivants :

➔ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	47
➔ A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral	2
➔ RESTE pour le nombre des suffrages exprimés	45
➔ Majorité absolue	23

A obtenu :

➤ Election du 4ème Vice-Président

Monsieur Gilbert GUILBAU est candidat.

A l'issue du premier tour de scrutin, le dépouillement a donné les résultats suivants :

➔ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	47
➔ A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral	1
➔ RESTE pour le nombre des suffrages exprimés	46
➔ Majorité absolue	23

A obtenu :

Monsieur GUILBAU	QUARANTE SIX VOIX	46
------------------	--------------------------	-----------

Monsieur GUILBAU, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 4ème Vice-Président et a été immédiatement installé.

➤ Election du 5ème Vice-Président

Messieurs Jean-René PRUVOT, Jean-Bernard CARDON, Claude SERVAIS et Christian SIMEAU sont candidats.

Monsieur LE BIGOT demande à Monsieur le Président que les candidatures soient motivées.

Invité par Monsieur le Président, chaque candidat se présente et expose ses motivations.

A l'issue du premier tour de scrutin, le dépouillement a donné les résultats suivants :

➔ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	47
➔ A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral	0
➔ RESTE pour le nombre des suffrages exprimés	47
➔ Majorité absolue	24

Ont obtenu :

Monsieur PRUVOT	VINGT NEUF VOIX	29
Monsieur CARDON	SEPT VOIX	7
Monsieur SERVAIS	DEUX VOIX	2
Monsieur SIMEAU	NEUF VOIX	9

Monsieur PRUVOT, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 5ème Vice-Président et a été immédiatement installé.

➤ Election du 6ème Vice-Président

Madame Annie GENERMONT et Monsieur Jean-Pierre DAMIEN sont candidats.

Invité par Monsieur le Président, chaque candidat se présente et expose ses motivations.

A l'issue du premier tour de scrutin, le dépouillement a donné les résultats suivants :

➔ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	47
➔ A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral	1
➔ RESTE pour le nombre des suffrages exprimés	46
➔ Majorité absolue	23

Ont obtenu :

Madame GENERMONT	VINGT NEUF VOIX	29
Monsieur DAMIEN	DIX SEPT VOIX	17

Madame GENERMONT, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 6ème Vice-Président et a été immédiatement installée.

➤ Election du 7ème Vice-Président

Messieurs Jean-Claude PATRON et Didier GUENAFF sont candidats.

Invité par Monsieur le Président, chaque candidat se présente et expose ses motivations.

A l'issue du premier tour de scrutin, le dépouillement a donné les résultats suivants :

➔ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	47
➔ A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral	2
➔ RESTE pour le nombre des suffrages exprimés	45
➔ Majorité absolue	23

Ont obtenu :		
Monsieur PATRON	VINGT CINQ VOIX	25
Monsieur GUENAFF	VINGT VOIX	20

Monsieur PATRON, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 7ème Vice-Président et a été immédiatement installé.

➤ Election des membres du Bureau

Mesdames ROSANT, DRELA, HILD, BONYENVAL, MM. MACHURA, GUENAFF, TASSIN, PASTOT, HARRISSART, FLAMANT, BEHAEGEL, PAUTET, COPPIN, CARDON, VENDITTI, GILLE sont candidats.

A l'issue des premiers tours de scrutin, le dépouillement a donné les résultats suivants :

➔ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	47
➔ Majorité absolue	23

Ont obtenu :

↵ 1er membre - Mme ROSANT	(46 voix - nul 1)
↵ 2ème membre - Mme DRELA	(46 voix - nul 1)
↵ 3ème membre - M. MACHURA	(46 voix - nul 1)
↵ 4ème membre - M. GUENAFF	(46 voix - nul 1)
↵ 5ème membre - M. TASSIN	(46 voix - nul 1)
↵ 6ème membre - M. PASTOT	(46 voix - nul 1)
↵ 7ème membre - M. HARRISSART	(46 voix - nul 1)
↵ 8ème membre - M. FLAMANT	(46 voix - nul 1)
↵ 9ème membre - Mme HILD	(46 voix - nul 1)
↵ 10ème membre - M. BEHAEGEL	(46 voix - nul 1)
↵ 11ème membre - M. PAUTET	(46 voix - nul 1)
↵ 12ème membre - M. COPPIN	(46 voix - nul 1)
↵ 13ème membre - M. CARDON	(46 voix - nul 1)
↵ 14ème membre - Mme BOYENVAL	(46 voix - nul 1)
↵ 15ème membre - M. VENDITTI	(46 voix - nul 1)
↵ 16ème membre - M. GILLE	(46 voix - nul 1)

➤ Désignation des représentants de la Communauté de Communes aux divers organismes et comités de pilotage extérieurs

A l'unanimité, le Conseil Communautaire **DESIGNE** :

Comité de Pilotage Transport à la demande

Délégués titulaires

Mme GENERMONT
Mme HILD
M. CARDON
M. PASTOT

Délégués suppléants

M. CESCHINI
M. HARRISSART
M. GUILBAU
M. BEURDELEY

Comité de Programmation Leader +

Délégués titulaires

M. GUENAFF
M. SPINELLI
M. SIMEAU

Délégués suppléants

M. BEHAEGEL
Mme BOYENVAL
M. CHRETIEN

Conférence du Pays

Délégués titulaires

M. PATRON
Mme GENERMONT
M. BEURDELEY
M. RAJAONARIVELO
M. PRUVOT
M. LETOFFE

Conseil d'Administration OISE EST INITIATIVE

Titulaire

M. LETOFFE

Suppléant

M. BEURDELEY

Collège de THOUROTTE – Conseil d'Administration

Titulaire

Mme GENERMONT

Suppléant

Mme HILD

Collège de RIBECOURT – Conseil d'Administration

Titulaire

Mme ROSANT

Suppléant

M. PASTOT

Conseil d'Administration Association Partage Travail

Titulaire

M. PRUVOT

Suppléant

Mme DRELA

Mission Locale du Noyonnais et des Deux Vallées – représentants à l'Assemblée Générale

Délégués titulaires

Mme GENERMONT
M. PRUVOT
Mme DRELA
M. LETOFFE
M. BEURDELEY
M. CARDON
M. SIMEAU
M. BEHAEGEL
Mme BOYENVAL
M. LAMARRE
Mme KONATE
M. VERSTRAETE
M. PAUTET

Délégués suppléants

M. FLAMANT
M. HENON
Mme GRANDJEAN
M. VAST
M. DENIS
M. CHRETIEN
M. DUCROQUET
M. CARDON P.
M. PERRAUT
M. MERLE
Mme BAYART
M. HARRISSART
M. GUILBAU

➤ Formation des commissions

Le Conseil Communautaire **DECIDE** les commissions suivantes :

- Finances
- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Tourisme
- Développement économique - Aménagement de l'espace
- Habitat - cadre de vie et politiques contractuelles
- Voirie
- Développement social
- Affaires culturelles, associatives et sportives

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire **DESIGNE** les membres de chacune des commissions, savoir :

➤ FINANCES

Monsieur CARVALHO, Mesdames ROSANT, DRELA, Monsieur LE BIGOT, Madame GENERMONT, MM. CHRETIEN, PASTOT, PRUVOT, GUILBAU, SIMEAU, BEHAEGEL, PAUTET, Mesdames BALITOUT, VERMERSCH, Messieurs CESCHINI, SERVAIS, GILLE.

➤ PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT

Monsieur PRUVOT, Madame ROSANT, Messieurs MERSEMAN, BONNARD, MACHURA, VERSTRAETE, SPINELLI, GUILBAU, ALLARD, BEHAEGEL, LAMARRE, COPPIN, CARDON, JESPIERRE, SERVAIS, GILLE.

➤ TOURISME

Messieurs PATRON, RAJAONARIVELO, Madame DRELA, Messieurs GUENAFF, MACHURA, TASSIN, SPINELLI, HARRISSART, FLAMANT, SIMEAU, DENIS, LAMARRE, Madame LEBELLE, Monsieur CARDON, Madame BOYENVAL, Messieurs SERVAIS, GILLE.

➤ DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - AMENAGEMENT DE L'ESPACE

Messieurs LETOFFE, RAJANORANIVELO, VAST, LE BIGOT, MACHURA, CHRETIEN, SPINELLI, PRUVOT, GUILBAU, ALLARD, BEHAEGEL, DAMIEN, Madame VERMERSCH, Messieurs CESCHINI, VENDTTI, PATRON.

➤ HABITAT - CADRE DE VIE ET POLITIQUES CONTRACTUELLES

Mesdames GENERMONT, ROSANT, Messieurs VAST, GUENAFF, BEURDELEY, PASTOT, HARRISSART, FLAMANT, Madame HILD, Messieurs BEHAEGEL, PAUTET, ORRIERE, Madame VERMERSCH, Messieurs CESCHINI, VENDITTI, GILLE.

➤ VOIRIE

Messieurs GUILBAU, RAJAONARIVELO, VAST, BONNARD, MACHURA, TASSIN, PASTOT, HARRISSART, SIMEAU, DENIS, PAUTET, LETOFFE, Madame VERMERSCH, Messieurs IODICE, VENDITTI, GILLE.

➤ DEVELOPPEMENT SOCIAL

Monsieur RAJAONARIVELO, Madame DRELA, Monsieur LE BIGOT, Madame GENERMONT, Messieurs VERSTRAETE, SPINELLI, HARRISSART, GUILBAU, Madame HILD, Messieurs DENIS, LAMARRE, Madame KONATE, Monsieur CARDON, Madame GRANDJEAN, Messieurs VENDITTI, GILLE.

➤ AFFAIRES CULTURELLES – ASSOCIATIVES ET SPORTIVES

Monsieur BEURDELEY, Madame ROSANT, Messieurs MERSEMAN, BONNARD, Madame GENERMONT, Messieurs PASTOT, HARRISSART, FLAMANT, ALLARD, DENIS, DAMIEN, Madame BALITOUT, Messieurs CARDON, PILORGE, SERVAIS, GILLE.

➤ Election des membres aux commissions d'appel d'offres

Commission d'appel d'offres permanente

Messieurs TASSIN, CARDON, PAUTET, JESPIERRE, SIMEAU, MERSEMAN, HENON, PILORGE, BEHAEGEL, FLAMANT sont candidats.

A l'issue du premier tour de scrutin, le dépouillement a donné les résultats suivants :

➔ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	47
➔ Majorité absolue	24

Ont obtenu :

Membres titulaires

↻ 1er membre - M. TASSIN	(47 voix)
↻ 2ème membre – M. CARDON	(47 voix)
↻ 3ème membre – M. PAUTET	(47 voix)
↻ 4ème membre – M. JESPIERRE	(47 voix)
↻ 5ème membre – M. SIMEAU	(47 voix)

Membres suppléants

↻ 1er membre - M. MERSEMAN	(47 voix)
↻ 2ème membre – M. HENON	(47 voix)
↻ 3ème membre – M. PILORGE	(47 voix)
↻ 4ème membre – M. BEHAEGEL	(47 voix)
↻ 5ème membre – M. FLAMANT	(47 voix)

Commission d'appel d'offres pour les déchets ménagers

Messieurs JESPIERRE, SERVAIS, VERSTRAETE, BONNARD, CARDON, MERSEMAN, LAMARRE, BEHAEGEL, HENON, Madame GENERMONT sont candidats.

A l'issue du premier tour de scrutin, le dépouillement a donné les résultats suivants :

➔ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	47
➔ Majorité absolue	24

Ont obtenu :

Membres titulaires

- ↵ 1er membre - M. JESPIERRE (47 voix)
- ↵ 2ème membre – M. SERVAIS (47 voix)
- ↵ 3ème membre – M. VERSTRAETE (47 voix)
- ↵ 4ème membre – M. BONNARD (47 voix)
- ↵ 5ème membre – M. CARDON (47 voix)

Membres suppléants

- ↵ 1er membre - M. MERSEMAN (47 voix)
- ↵ 2ème membre – M. LAMARRE (47 voix)
- ↵ 3ème membre – M. BEHAEGEL (47 voix)
- ↵ 4ème membre – M. HENON (47 voix)
- ↵ 5ème membre – Mme GENERMONT (47 voix)

Commission d'appel d'offres pour la desserte industrielle de RIBECOURT

Messieurs TASSIN, MACHURA, BEHAEGEL, PRUVOT, RAJAONARIVELO, DENIS, CARDON, VAST, IODICE, PASTOT sont candidats.

A l'issue du premier tour de scrutin, le dépouillement a donné les résultats suivants :

- ➔ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 47
- ➔ Majorité absolue 24

Ont obtenu :

Membres titulaires

- ↵ 1er membre - M. TASSIN (47 voix)
- ↵ 2ème membre – M. MACHURA (47 voix)
- ↵ 3ème membre – M. BEHAEGEL (47 voix)
- ↵ 4ème membre – M. PRUVOT (47 voix)
- ↵ 5ème membre – M. RAJAONARIVELO (47 voix)

Membres suppléants

- ↵ 1er membre - M. DENIS (47 voix)
- ↵ 2ème membre – M. CARDON (47 voix)
- ↵ 3ème membre – M. VAST (47 voix)
- ↵ 4ème membre – M. IODICE (47 voix)
- ↵ 5ème membre – M. PASTOT (47 voix)

➤ Indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **FIXE** selon le barème des indemnités maximales des Présidents et des Vice-Présidents pour les Communautés de Communes dont la population est comprise entre 20 000 et 49 999 habitants :

↳ le montant de l'indemnité de Président à 67,50 % de l'indice brut de référence 1015 de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique,

↳ le montant de l'indemnité de chacun des Vice-Présidents à 24,73 % de l'indice brut de référence 1015 de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique.

➤ Autorisation d'ester en justice

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Président pour représenter la Communauté de Communes des Deux Vallées en justice, tant en demande qu'en défense, dans toute affaire qu'il appartiendra et auprès de toutes instances chaque fois que les intérêts de la Communauté de Communes des Deux Vallées se trouveront compromis.

➤ Délégation au Bureau et au Président

Dans le cadre des dispositions de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'unanimité, le Conseil Communautaire **DONNE** délégation au Président à l'effet de :

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée, conformément aux règles applicables à la commande publique en raison de leur montant lorsque les crédits sont prévus au budget,
- passer les contrats d'assurances,
- créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires,
- accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires d'avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,

- intenter, au nom de la Communauté de Communes des Deux Vallées, les actions en justice ou défendre la Communauté de Communes dans les actions intentées contre elle,
- régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires dans la limite de 2 000 €,
- accepter toutes indemnités de sinistre affectant tant les agents que les biens meubles et immeubles de la Communauté de Communes,

Etant précisé qu'en matière financière, les décisions ne pourront être prises que lorsque les crédits nécessaires auront été ouverts au budget et dans la limite de ces crédits.

Affaires Administratives et Financières

Logement de fonctions

Monsieur le Président expose que la Communauté de Communes des Deux Vallées a fait construire un logement de gardien dans l'enceinte de son centre administratif – situé 9 Rue du Maréchal Juin – 60150 – THOUROTTE.

Ce logement accueillera un agent qui effectuera des missions de gardiennage en dehors des heures et jours d'ouverture de la Communauté de Communes des Deux Vallées et sera soumis à astreintes régulièrement.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'attribuer ce logement par nécessité absolue de service considérant que l'agent ne peut accomplir correctement ses missions de gardiennage sans être logé dans le bâtiment où il doit exercer ses fonctions. Cette concession comportera la gratuité du logement nu.

Néanmoins, il est proposé au Conseil Communautaire que les prestations accessoires, à savoir les charges financières liées à la consommation d'électricité, d'eau et de gaz incombent au locataire.

Invité à se prononcer par Monsieur le Président, à l'unanimité, le Conseil Communautaire **DECIDE** :

- la création d'un logement de fonctions par nécessité absolue de service. Ce logement situé dans l'enceinte de la Communauté de Communes accueillera un agent pour des missions de gardiennage en dehors des heures et jours d'ouverture de la Communauté de Communes,
- la gratuité du logement nu,
- que les charges financières liées à la consommation d'électricité, d'eau et de gaz incombent au locataire.

➤ **Recrutement de saisonniers**

Monsieur le Président expose que, vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 3 qui stipule que les collectivités peuvent conclure des contrats pour les besoins saisonniers.

Considérant qu'il convient de prendre les mesures nécessaires pour assurer la continuité du service pendant les périodes d'absence pour congés annuels des agents des services techniques de la Communauté de Communes des Deux Vallées, il est proposé de recruter du personnel temporaire au sein des Services Techniques de la Communauté de Communes des Deux Vallées : 1 agent pour les mois d'avril à septembre.

Invité à se prononcer par Monsieur le Président, à l'unanimité, le Conseil Communautaire **DECIDE** de recruter un agent saisonnier pour les mois d'avril à septembre au sein des Services Techniques.

➤ **Régime indemnitaire**

Monsieur le Président expose qu'il est proposé au Conseil Communautaire de reprendre une délibération concernant le régime indemnitaire voté lors du Conseil Communautaire du 18 Février 2008. Cette délibération corrige une erreur relative à l'indemnité forfaitaire de travaux supplémentaires pour les filières administrative, culturelle et animation suite à une interprétation erronée du décret n° 2007-1630 du 19 Novembre 2007.

Invité à se prononcer par Monsieur le Président, à l'unanimité, le Conseil Communautaire **APPROUVE** les rectifications apportées au régime indemnitaire.

Questions diverses :

En commun accord avec les représentants des communes, la cérémonie du 14 Juillet se déroulera, cette année, à CHIRY OURSCAMP et la cérémonie des vœux 2009 se déroulera à MELICOCQ.

La séance est levée à 22 H.20.